

Comment veiller au bien-être du cheptel en luttant contre la saprolégniose ?

La saprolégniose (*Saprolegnia sp*) est un champignon qui s'attaque aux œufs et aux poissons adultes. En cas d'apparition, l'utilisation de produits de soins est strictement encadrée par le législateur.

?



Comment a-t-on procédé ?

Le nombre de produits de soins utilisables en aquaculture s'avère assez limité car il est nécessaire que le médicament dispose d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Dans le panel existant, deux produits (peroxyde d'hydrogène et bronopol) ont été choisis pour leur facilité d'accès et testés sur le cheptel de la station INRA de Thonon les Bains.



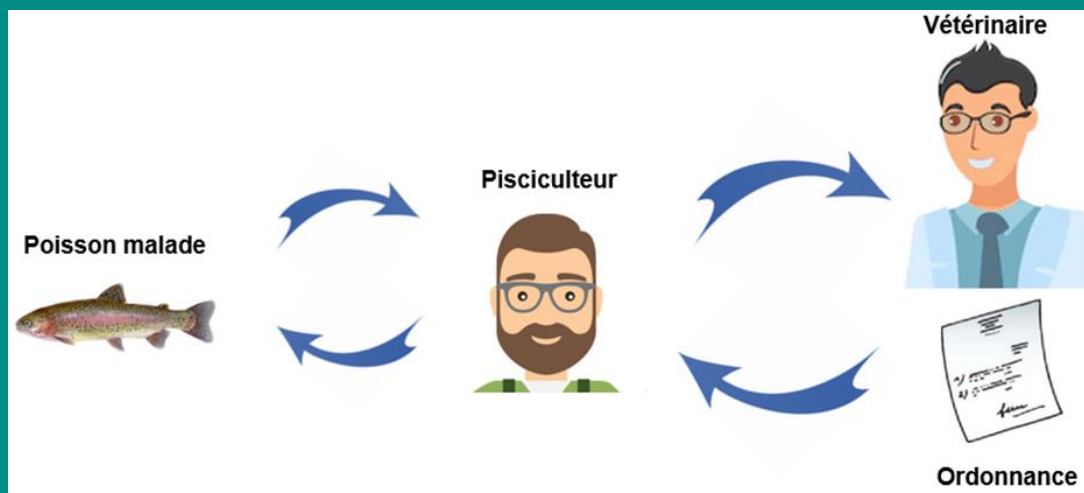
Que dit la réglementation sur la prescription de médicaments vétérinaires ?

→ **Le vétérinaire référent du site est le seul à pouvoir prescrire des médicaments.**

« Toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies animales » est considérée comme un médicament vétérinaire au regard de la Directive 2001/82/CE.

Pour être administré, un médicament vétérinaire doit avoir fait l'objet d'une prescription indiquant la substance active, la posologie et, le cas échéant, le délai d'attente.

Schéma de prescription d'un médicament vétérinaire





Les produits testés contre la saproléniose → Peroxyde d'hydrogène et bronopol

Nom	Peroxyde d'hydrogène Eau oxygénée à 35%		Bronopol
Présentation	Liquide incolore (existe sous forme de cristaux : percarbonate de sodium)		Liquide incolore
Indication	Traitement des mycoses (<i>Saprolegnia sp</i>), gyrodactyles, formes libres d'Ichtyophthirius et des bactéries externes (cutanées et branchiales)		Traitement des mycoses (<i>Saprolegnia sp</i>)
Protocole	Sur les œufs	Sur les géniteurs	Sur les œufs
	En bain fermé	En bain coulant	En goutte à goutte
	1 000 ppm	200 ppm	250 mg (0,09 mg/l)
	Pendant 45 min	Ajuster le débit pour que la concentration soit réduite de 50% en 15 min	Sur 4 heures, 3 fois par semaine
Autre protocole (1)	280 à 1 500 ppm pendant 15 à 60 min	200 à 300 ppm pendant 30 à 60 mn, au moins 2 fois par semaine	20 à 50 mg/l pendant 30 min
Classification	Tableau I en annexe du Règlement (UE) n°37/2010 car ne présente pas de résidu toxique pour le consommateur		
Précautions d'emploi	Produit corrosif, oxydant fort, comburant Protection individuelle : masque, lunettes, gants, tenue. Ne pas exposer les poissons adultes à une concentration >250ppm de produit pur.		Produit irritant pour la peau et les œufs. Protection individuelle : masque, lunettes, gants, tenue. Ne pas utiliser sur des œufs destinés à la consommation humaine.



A savoir !

Le peroxyde d'hydrogène peut être utilisé comme produit de désinfection des bassins : dans ce cas et comme pour toutes les substances employées en dehors de la présence des poissons, l'ordonnance n'est plus obligatoire.



Pour aller plus loin :

LAUTRAITE A., LE BRETON A., 2009, Guide de bonnes pratiques sanitaires en élevage piscicole, FFA-UNPSA, 250p. (1)

CORMORECHE J-C, GILLET C., LAURENT, P., 2007, Recherche de produits de substitution au vert de malachite et au phénoxyéthanol en salmoniculture, Rapport PEP Aquacole, SPSE-INRA, 42p.

www.adapra.fr

Contact :

 **Jean-Christophe CORMORECHE**
Lycée de Cibeins
jean-christophe.cormoreche@educagri.fr

Coordination :



Avec le soutien financier de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Réalisation de l'action : SPSE-INRA, 2007

Mise à jour de la fiche : 2023

Crédits photos : Cibeins